



MINSANTE

MESSAGE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Dates :
14/04/2026

Référence :
n°2026_05

Émetteurs :

Direction générale de la santé
Direction générale de la cohésion sociale
Direction générale de l'offre des soins

À l'attention de :

Agences régionales de santé

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

National Territorial

Covid-19

Campagne de renouvellement vaccinal Covid-19 des plus fragiles au printemps 2026

MESSAGES CLÉS

- En complément de la campagne de vaccination automnale contre la grippe et le Covid-19 qui s'est achevée le 28 février dernier, la Haute autorité de santé (HAS) maintient sa recommandation concernant l'organisation **d'une campagne de renouvellement vaccinal contre le Covid-19 au printemps, pour les personnes les plus à risques de formes graves.**
- Le renouvellement vaccinal se déroulera entre **lundi 20 avril et mardi 30 juin 2026.**
- Les **personnes dont la protection immunitaire diminue plus rapidement dans**

le temps pourront bénéficier de cette vaccination supplémentaire. Il s'agit des :

- **Personnes âgées de 80 ans ou plus ;**
- **Personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge ;**
- **Résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée ;**
- **Toute personne à très haut risque (situation médicale individuelle).**

- Les commandes de vaccins ont repris à **partir de la session du vendredi 3 au mardi 7 avril 2026** selon les modalités décrites ci-après.

La mobilisation des ARS auprès des ES et ESMS, ainsi que des effecteurs de la vaccination en libéral, est essentielle pour sensibiliser la population cible, sur l'importance de la vaccination contre le Covid-19, mais également pour faciliter les parcours de vaccination.



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la campagne automnale de vaccination contre la grippe et le Covid-19, une campagne de renouvellement vaccinal contre le Covid-19 est organisée au printemps 2026, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS).

Cette campagne vise à maintenir la protection des personnes les plus exposées aux formes graves, dans un contexte de diminution progressive de l'immunité.

1. Public concerné par le renouvellement vaccinal de printemps

Conformément aux recommandations de la HAS, la **vaccination est recommandée pour les personnes les plus à risque de formes graves** :

- Les personnes âgées de 80 ans ou plus ;
- Les patients immunodéprimés, quel que soit leur âge ;
- Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et en unités de soins de longue durée, quel que soit leur âge ;
- Toute personne à très haut risque selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision médicale partagée avec les équipes soignantes.

Un délai minimum de six mois doit être respecté depuis la dernière injection ou infection. Ce délai peut être réduit à trois mois pour les personnes les plus à risque, dans le cadre d'une décision médicale partagée avec les équipes soignantes.

2. Calendrier de la campagne de rappel

La campagne de renouvellement vaccinal se déroulera du 20 avril au 30 juin 2026 avec possibilité de prolongation en fonction de la situation épidémiologique.

Ce calendrier permet d'assurer une protection des personnes les plus fragiles pendant la période estivale, tout en garantissant leur rééligibilité au début de la campagne automnale, dans des conditions optimales.

3. Organisation logistique de la campagne

Les pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé congélio-porteurs peuvent effectuer leurs demandes sur la [plateforme de commande de eDispostock](#).

Les autres ES et ESMS peuvent se rapprocher des établissements de santé congélio-porteurs ou des officines de proximité. Des doses issues du stock Etat pourront être délivrées par une pharmacie d'officine de proximité ou avec laquelle l'établissement a passé une convention au titre des dispositions prévues à l'article L. 5126-10 du Code de la santé publique.



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Une attention particulière doit être portée à l'anticipation des besoins en doses et à la bonne mobilisation des circuits d'approvisionnement, qu'il s'agisse d'un recours à une officine de proximité conventionnée ou, pour les établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur, des circuits dédiés.

Pour rappel, les **commandes de vaccins des pharmacies de ville** pourront être effectuées via le [portail de Santé publique France](#) selon le calendrier suivant :

- Prochaine ouverture du portail de commande : **lundi 13 avril au mardi 14 avril 2026**
- Prochaines livraisons des doses commandées aux officines : **jeudi 23 et vendredi 24 avril 2026**

Le portail de commande sera ouvert hebdomadairement et les vaccins seront livrés aux officines le jeudi et le vendredi de la semaine suivante, soit à J+10 sauf exceptions.

4. Organisation attendue dans les établissements

Le rôle des agences régionales de santé est primordial pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d'organisation des campagnes de vaccination contre le Covid-19, en lien avec les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux. Elles pourront mettre à profit les temps de rencontre avec les établissements pour rappeler l'importance de la vaccination contre le Covid-19.

Les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux jouent un rôle central dans la mise en œuvre de cette campagne. Il est de leur responsabilité d'organiser les sessions de vaccination proposées aux patients hospitalisés et résidents, ainsi que d'acquiescer les doses de vaccins nécessaires à la vaccination.

À ce titre, ils sont invités à organiser une offre vaccinale effective au bénéfice des publics concernés, en veillant notamment à :

- Identifier les patients et résidents éligibles ;
- Proposer des modalités de vaccination adaptées au sein de l'établissement ;
- Faciliter l'accès à la vaccination pour les personnes les plus dépendantes ou les moins mobiles.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation afin de faciliter l'organisation de cette campagne de rappel au profit des publics le plus fragiles.

Professeur Didier LEPELLETIER

Directeur général de la Santé

Signé

Le Chef de service
Adjoint au Directeur général
de la cohésion sociale

Benjamin VOISIN

La directrice générale
de l'offre de soins par intérim

Julie POUGHEON